Date d'émission : 30-05-14
Date de révision : 01-08-17

FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DE PRODUIT

APPÂT PROFESSIONNEL POUR BLATTES

Urgences sanitaires : INFOTRAC® 1-800-535-5053

SECTION I - INFORMATION PRODUIT

Fabricant : Nisus Corporation
100 Nisus Drive
Rockford, TN 37853 États-Unis
1-800-264-0870 FAX : 1-865-577--5825

Nom de commerce du produit : APPÂT PROFESSIONNEL POUR BLATTES
Classe du produit : Pesticide
Loi canadienne sur les produits de lutte contre les parasites, Rég. N° 29169
Ingrédients actifs : Acide borique **N° CAS :** 10043--35--3
Cote de danger : NFPA

Santé	0
Feu	0
Réactivité	0

SECTION II - INGRÉDIENTS DANGEREUX

Aucun

SECTION III - DONNÉES PHYSIQUES

Aspect : Pâte brune **Densité :** 8,4 livres/galon américain
Solubilité dans l'eau : S/O **Odeur :** piquante
Volatils par poids : Aucun **pH :** 3,7

SECTION IV- INFORMATION SUR LES RISQUES DE SANTÉ

CONTACT AVEC LES YEUX : Éviter le contact avec les yeux. Provoque une irritation modérée des yeux.

CONTACT AVEC LA PEAU : N'est pas un irritant.

INGESTION : Nocif si avalé.

REPRODUCTION : Des études d'ingestion sur les animaux de plusieurs espèces, à haute dose et dans des situations artificielles (par exemple alimentation de force), ont montré que les borates ont des effets sur la reproduction et le développement. Une recherche chez les humains en exposition professionnelle aux poussières de borate n'a montré aucun effet adverse sur la reproduction.

INHALATION : Une préparation en pâte ne présente pas de voie potentielle d'exposition.

DL_{50} ORALE AIGUË- Supérieure à 5 000 mg/kg (le calcul donne 70 000 mg/kg pour la DL_{50} de l'acide borique)

DL_{50} CUTANÉE AIGUË- Supérieure à 2 000 mg/kg

IRRITATION CUTANÉE - N'est pas un irritant primaire

SENSITIVITÉ CUTANÉE - N'est pas un sensibilisant

SECTION V - PROCÉDURES D'URGENCE ET DE PREMIERS SOINS

INGESTION : Contacter immédiatement un centre antipoison ou un docteur pour conseils de traitement. Si la personne exposée est capable d'avaler, lui faire boire un verre d'eau. Ne pas faire vomir, sauf si le centre antipoison ou un docteur le demande. Ne rien donner par voie orale à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les yeux ouverts et les rincer à l'eau, doucement et soigneusement, pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, après les premières 5 minutes, puis continuer de rincer l'œil. Contacter un centre antipoison ou un docteur pour conseils de traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU : Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau, immédiatement et à grande eau, pendant 15 à 20 minutes. Contacter un centre antipoison ou un docteur pour conseils de traitement.

Lors du contact avec le centre antipoison ou le docteur, ou lors du traitement, ayez avec vous le conteneur du produit ou l'étiquette correspondante. En cas d'urgence, téléphoner au 1-800-282-3171 pour de plus amples informations.

SECTION III - DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable

CONDITIONS À ÉVITER : Aucune

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Aucun

SECTION VII - DONNÉES SUR LES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

POINT D'ÉCLAIR : Pas applicable

MOYENS D'EXTINCTION : CO_2, poudre sèche ou mousse de type universel.

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Aucun

MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Le produit en feu dégage de la fumée, du gaz carbonique et de l'oxyde de carbone. Utiliser des appareils respiratoires autonomes.

SECTION VIII - PROCÉDURES À SUIVRE EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE

EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE : Ramasser et placer dans un récipient approprié pour récupération ou élimination. Si le produit a été déversé dans de l'eau, l'acide borique, qui est l'ingrédient actif, peut provoquer une contamination localisée des eaux environnantes et, à forte concentration, peut endommager la végétation et nuire aux poissons et autres organismes aquatiques.

MÉTHODE D'ÉLIMINATION : Dans le cas d'un déversement important, l'élimination du produit peut être effectuée conformément aux règlements locaux. Si le déversement est mineur, obtenir les instructions d'élimination de l'agence de déchets solides ; ne jamais rejeter de produit inutilisé dans les drains intérieurs ou extérieurs.

SECTION IX - INFORMATIONS PARTICULIÈRES SUR LA MANUTENTION

STOCKAGE : Le stockage ou l'élimination ne doit pas contaminer l'eau, les produits alimentaires ou agricoles. Stocker le produit dans son contenant d'origine et dans un endroit frais et sec, hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Aucune n'est requise.

VENTILATION : Aucune n'est requise.

VÊTEMENTS DE PROTECTION : Aucun n'est requis.

PROTECTION DES YEUX : Aucune n'est requise.

AUTRES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION : Aucun n'est requis.

SECTION X – PRÉCAUTIONS SPÉCIALES

STIPULATION D'EXONÉRATION DE GARANTIE

Les informations, données et recommandations contenues dans le présent texte sont considérées comme précises, mais peuvent ne pas être exhaustives et ne sont données qu'à titre indicatif. Les informations sont données à la condition que la personne qui les reçoit détermine elle-même la pertinence du produit pour son utilisation particulière prévue, et qu'elle assume le risque de son utilisation. En ce qui concerne cette publication et le produit associé, et sauf indication contraire écrite fournie par le fabricant, le fabricant ne donne aucune garantie, expresse ou impliquée quant à leur adaptation à un usage particulier, ou aucune autre garantie expresse ou impliquée.

Limites de responsabilité et de réparation

Le recours exclusif suite à des pertes ou dommages résultant de cette publication ou du produit associé (y compris les revendications fondées sur contrat, négligence, responsabilité stricte ou autres théories juridiques) est limité, à la seule discrétion du fabricant, à l'une des réparations suivantes :

1. Remboursement du prix payé par l'acheteur ou l'utilisateur pour le produit acheté, ou
2. Remplacement de la quantité du produit utilisé.

Le fabricant ne sera pas tenu responsable des pertes ou dommages causés par l'utilisation ou la manutention de ce produit. En aucun cas le fabricant ne pourra être tenu responsable des pertes ou dommages consécutifs ou accessoires, incluant notamment, les dommages ou blessures associées.

Les termes de cette **Stipulation d'exonération de garantie et des Limites de responsabilité et de réparation** ne peuvent pas être modifiés par une déclaration ou accord, qu'il soit écrit ou verbal. Aucun employé ou agent de ventes du fabricant ou du vendeur n'est autorisé à modifier ou amplifier, d'une manière quelconque, les termes de cette **Stipulation d'exonération de garantie ou des Limites de responsabilité et de réparation.**

Nisus Corporation est une marque de commerce déposée de Nisus Corporation. ©2017 Nisus Corporation #PRB/CAN/FR-MSDS0817